

Règlement Piste de Course Napatant 13km

Il est fixé le **Dimanche 9 Mars 2025 à 10h00** Avenue Albert de Briey.

ARRIVEE

Elle est jugée Avenue Albert de Briey au même endroit que le départ.

RAVITAILLEMENT (selon conditions sanitaires en vigueur)

Ils sont prévus aux kilomètres 5km, 9km et à l'arrivée.

PARTICIPATION – LICENCE – CERTIFICAT MEDICAL

La course est ouverte à toute personne née en 2009 ou avant

Votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

- d'une licence sportive 2025 FFA, FFH, Triathlon, course d'orientation
- pour les non licenciés d'une attestation PPS (Parcours de Prévention Santé) datant de moins de 3 mois à télécharger sur le site pps.athle.fr
- Inscription par internet : indiquer votre numéro d'attestation PPS lors de votre inscription
- Inscription par courrier : joindre une copie de votre attestation
-

ENGAGEMENT – TARIF – SECURITE PAIEMENT ET ANNULATION

Les inscriptions se font en ligne sur le site « Le-sportif.com » ou par courrier (bulletin à télécharger sur le site) :

briey-marathon.jimdofree.com

à l'adresse suivante :

Briey Marathon chez René HITTIN, 14 rue Henri Dunant, résidence Albert 1^{er}, 54150 BRIEY

Le montant des inscriptions est fixé à 15 euros.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun

remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

RESPONSABILITE MEDICALE

Le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise

DOSSARDS ET CHRONOMETRAGE

Le dossard sera remis selon les conditions fixées ci-dessous. Il doit être porté sur la poitrine, fixé par 4 épingles et visible dans son intégralité.

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle des sports Jeanpetit à Briey le samedi 8 Mars de 14h30 à 18h30 et le dimanche à partir de 8h00..

Chaque dossard est équipé d'une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle à la régularité de la course. Pour permettre un fonctionnement normal, cette puce ne doit pas être pliée ni endommagée.

Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

RECOMPENSES

Un tee-shirt offert à chaque participant (1200 dossards maxi)

Un lot sera remis aux 3 premiers (hommes et femmes) sous forme de bons d'achat : 150 € aux 1^{er}, 100 € aux 2^{ème} et 50 € aux 3^{ème}

Le tirage au sort débutera après l'arrivée du dernier coureur.

A gagner par tirage au sort :

1 Lot d'une valeur de 1000 €

Seuls les participants ayant franchi la ligne d'arrivée dans un délai de 2 heures et présents lors du tirage au sort

pourront prétendre à ce tirage au sort à l'exception des adhérents de Briey Marathon

DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent la publication de leur nom dans les résultats qui seront diffusés (FFA, médias, presse....) et l'utilisation de leur image à titre sportif, promotionnel et non commercial.

RESPONSABILITE

Conformément à la législation en vigueur «Briey Marathon» a souscrit une assurance Responsabilité d'Organisateur couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la course « Piste de Napatant »

Domage matériel : « Briey Marathon » décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte ...) subis par les biens personnels des participants. La souscription d'une assurance garantissant ces risques incombe à chacun.

MATERIEL INTERDIT SUR LE PARCOURS

Les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes (motorisées ou électriques) sont formellement interdits sur le parcours.

Les personnes accompagnant à vélo un coureur encourent le risque de voir ce coureur disqualifié.

ACCEPTATION

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la Loi Informatique et Liberté vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.